

**Mairie de PORNIC
(Loire-Atlantique)**

JURI/2022/A20

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Pornic,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la séance d'installation du Conseil Municipal du 28 mai 2020, au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du maire et des adjoints,

VU l'arrêté JURI/2021/A14 du 19/07/2021 portant délégation de signature à Madame Florine TIGER,

Considérant que Madame Florence TIGER a cessé ses fonctions à la Ville de Pornic,

Considérant qu'il convient, en conséquence, d'abroger l'arrêté lui accordant délégation,

ARRETE

Article 1^{er} – l'arrêté JURI/2021/A14 du 19/07/2021 portant délégation de signature à Madame Florine TIGER est abrogé :

Article 2 – Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet lorsque les formalités de transmission au contrôle de légalité et de publication auront été réalisées.

Fait à Pornic,
Le 8 décembre 2022

Le Maire

Jean-Michel BRARD

